



Saisie attribution du 8/8/2018

Par **Franck de lille**, le **27/09/2023** à **06:50**

Bonjour je me bat depuis 5 ans avec ma banque pour un crédit que j ai souscris.
je me suis retrouvé en invalidité après 10 échéances payées ,
j ai fait donc jouer mon assurance souscrite sur ce crédit qui
bien évidemment ne veut pas prendre en charge son egagement
apres m avoir envoyé par écrit un accord de principe.
bref mon jugement avait été rendu il y a plus de 5 ans et les huissiers
se succèdent pour réclamer cette dette.
y a t il prescription au bout de 5 ans ,puis je les sommer d arrêter de me harceler?
dans l attente de vous lire,
bien cordialement pour les infos que vous donnerez pour enfin sortir de cela

Par **P.M.**, le **27/09/2023** à **09:03**

Bonjour,

Un Jugement n'est prescrit qu'au bout de 10 ans sauf interruption de la prescription...